

## ASSEMBLEE GENERALE du 2 novembre 2020

### POUVOIR

**NOTE RELATIVE AUX POUVOIRS :** Conformément aux dispositions de la Convention constitutive, un pouvoir peut être remis en cas d'impossibilité d'un membre d'un collège de prendre part au vote. Les procurations sont données dans la limite de 5 pouvoirs maximum par membre (si vous faites partie de plusieurs collèges, vous avez par conséquent plusieurs fois la qualité de membre).

**CONFIGURATION LIMITEE A 50 PARTICIPANTS SUR PLACE :** Important de remettre votre pouvoir en blanc ou à une personne présente à Beaune le 2 novembre, au plus tard mardi 27 octobre

Vu la convocation à l'assemblée générale et l'ordre du jour afférent adressés aux membres du GIP par le Président le 8/10/2020

Vu l'article 13a de la convention constitutive du GIP,

Vu l'article 3-1 du règlement intérieur du GIP et notamment son point (ii),

Je soussigné (e),

Nom / Prénom : .....

Fonction : .....

**Délégué titulaire ou suppléant du GIP**, représentant l'entité publique suivante :

.....

Collège d'adhérents :

- Collège 1 : Membres fondateurs
- Collège 2 : Communes de moins de 500 habitants par département du territoire BFC
- Collège 3 : Communes de 500 à 3500 habitants par département du territoire BFC
- Collège 4 : Communes de plus de 3500 habitants et EPCI de la région BFC
- Collège 5 : SDIS, Syndicats intercommunaux ou mixtes et CCAS de la région BFC
- Collège 6 : Centres départementaux de gestion de la région BFC
- Collège 7 : Organismes divers de la région BFC

Donne pouvoir à :

à renvoyer par retour de mail à : [contact@ternum-bfc.fr](mailto:contact@ternum-bfc.fr)

Nom/prénom : .....

Fonction : .....

Afin de me représenter pour la séance de l'assemblée générale qui se tiendra le :

**Lundi 2 novembre 2020 à Beaune (Côte d'Or)**

Fait à ..... le .....

Signature/cachet :